



PPCR

LES GRILLES RENOVEES

La Ministre a présenté sa troisième et dernière proposition de grilles renouvelées le 16 juin.

Voici la récapitulation du résultat de ces propositions.

AMPLITUDE GRILLE C - indices majorés

(du bas de l'échelle 3 jusqu'à l'indice terminal de l'échelle 6 du C)

Dans la grille renouvelée, il y a trois échelles au lieu de quatre (les échelles 3 et 4 fusionnent).

	Grille actuelle 2015	Proposition 21 avril	Proposition 11 mai	Proposition 16 juin	Variation totale Prop 16 juin/grille actuelle 2015
Indice majoré terminal échelle 6	462	466	468	473	+ 11
Indice majoré début carrière C	321	328	330	330	+ 9
Amplitude totale Carrière C	141	138	138	143	

AMPLITUDE GRILLE B - indices majorés

(du début du NES 1 à l'indice terminal du NES 3)

	Grille actuelle 2015	Proposition 21 avril	Proposition 11 mai	Proposition 16 juin	Variation totale Prop 16 juin/grille actuelle 2015
Indice majoré terminal 3 ^{ème} grade	562	579	582	587	+25
Indice majoré début 1 ^{er} grade	326	336	338	343	+17
Amplitude totale Carrière B	236	243	244	244	

L'écart entre le début de la nouvelle échelle 4 du C (IM 330) et le début du NES 1 du B (IM 343) est de 13 points contre 5 actuellement.

AMPLITUDE GRILLE A TYPE Attachés - indices majorés

	Grille actuelle 2015	Proposition 21 avril	Proposition 11 mai	Proposition 16 juin	Variation totale Prop 16 juin/grille actuelle 2015
Indice majoré terminal Attaché	658	667	673	673	+15
Indice majoré début carrière A	365	375	390	390	+25
Amplitude totale Carrière A	293	292	283	283	

AMPLITUDE GRILLE A TYPE Attachés Principaux - indices majorés

	Grille actuelle 2015	Proposition 21 avril	Proposition 11 mai	Proposition 16 juin	Variation totale Prop 16 juin/grille actuelle 2015
Indice majoré terminal Attaché principal	783	798	806	806	+23
Indice majoré début carrière Attaché principal	434	450	500	500	+66
Amplitude totale Carrière Attaché principal	349	348	306	306	

Certes, les débuts de carrière et les indices terminaux des fins de carrière sont améliorés, avec un effet induit sur les retraites pour ces derniers, mais les gains de carrière restent bien faibles. A la valeur actuelle de 4,63 euros le point indiciaire, le gain en termes de rémunération sur tout un déroulé de carrière ne va pas chercher loin pour les catégories C et B...

Est annoncée par ailleurs une restructuration de la grille des **agents de maîtrise territoriaux**, ainsi qu'une revalorisation de la situation des fonctionnaires relevant de la **filière sociale** dans les trois versants de la fonction publique. Selon la Ministre : ils « auront les revalorisations de la catégorie B et bénéficieront à compter de 2018 de la reconnaissance de leurs qualifications et du niveau de leurs missions selon un modèle inspiré de celui mis en œuvre pour la filière paramédicale »

Les sapeurs pompiers bénéficieront eux aussi d'une grille améliorée (annonce de la Ministre au GT conclusif du 9 juillet 2015)

Mais ces grilles doivent aussi être examinées au regard des reconstructions de carrière qu'elles impliquent : or Solidaires a relevé que le reclassement dans les nouvelles grilles donne lieu, notamment pour les catégories C et B, à des ralentissements des carrières par perte d'ancienneté quand il ne s'agit pas d'inversion de carrière pur et simple avec régression d'un échelon ! Solidaires Fonction Publique a interpellé sur cette question la Ministre de la Fonction Publique par lettre du 2 juillet 2015.

Ces nouvelles grilles seront mises en œuvre dans un calendrier s'étalant de 2017 à 2020. Initialement le calendrier de mise en œuvre des grilles rénovées s'étirait jusque 2022. En 2016, pour la catégorie B seule, est opéré le basculement primes / points, sans incidence sur le montant de la rémunération.

Le calendrier de déploiement des grilles diffère au demeurant selon les catégories :

catégorie A 01.01.17 à 01.01.19

(excepté personnels sociaux : 01.01.18 à fin 2020 ou davantage ?)

catégorie B : 01.01.16 à 01.01.18

catégorie C : 01.01.17 à 01.01.20 : calendrier le moins favorable

La budgétisation de ces grilles rénovées porte donc essentiellement sur le prochain quinquennat !

A noter que les nouvelles grilles sont largement autofinancées par les agents eux – mêmes par une opération de conversion primes/points à hauteur de 4 points pour les C, 6 points pour B et 9 points pour les A.

La suppression de l'IECSG (indemnité exceptionnelle de compensation de perte de rémunération liée à la modification du taux de la CSG) qui vient d'être opportunément décidée le 13 avril avec effet au 1^{er} mai par la ministre Marylise Lebranchu y contribue aussi bien sûr. L'économie attendue est de 500 millions d'euros par an